

## Fiche Communication

A 19 kilomètres à l'Ouest de Paris, Préfecture des Yvelines, la commune de Versailles constitue un pôle majeur d'Île-de-France. La Ville s'étend sur 2616 hectares et compte 88 000 habitants.

### **L'éducation à l'environnement : le poste d'éco-jardinier au service des parcs et jardins**

Avec la réorganisation du service Parcs et Jardins en 2002 est née l'idée que les pratiques culturelles et de maintenance devaient être remises en cause.

Après la réalisation d'un audit interne auprès de l'ensemble des jardiniers, il est apparu nécessaire de valoriser les plantations faites et d'éviter les dégradations gratuites des massifs fleuris.

La création d'un poste d'éco-jardinier voyait ainsi le jour en Juin 2004 afin d'éduquer la population à l'environnement.

Depuis, ce sont 29 écoles sur les 39 de la ville qui ont des potagers biologiques. L'éco-jardinier ayant remporté un vif succès, a ainsi fait des animations dans les crèches (enfants de 2 ans), maisons et associations de quartier et de nombreuses visites du Potager du Roi, parc du Château, arboretum et de la compostière des Matelots.

Face aux demandes persistantes des écoles, le service des Parcs et Jardins a demandé le renfort d'une association spécialisée dans l'éducation à l'environnement (Association Enfance de l'art).

Un partenariat étroit s'est ainsi créé avec l'Inspection Académique de Versailles et le service Parcs et Jardins.

L'ensemble des interlocuteurs peuvent ainsi se rencontrer annuellement lors des fêtes des plantes sur le stand des parcs et jardins et retrouver leurs animateurs et jardiniers de quartier.

### **La création de bassins enterrés d'eau de source**

Les pénuries d'eau et les arrêtés préfectoraux interdisant l'utilisation d'eau potable pour arroser les parcs et jardins publics ou privés, ont incité à s'orienter vers une nouvelle gestion des eaux souterraines.

Grâce à une gestion transversale des services techniques municipaux (assainissement, parcs et jardins, propreté urbaine, et ateliers mécaniques), les besoins en eau pour la ville ont été exprimés et la programmation de la création de bâches de récupération des eaux de source ou de drainage a été programmée.

C'est ainsi que 7 bassins enterrés ont été réalisés totalisant 136 m<sup>3</sup> disponibles journalièrement sur les 180 m<sup>3</sup> des besoins théoriques recensés.

Ces eaux qui souvent partaient aux égouts sont ainsi canalisées dans des bâches de 8 à 22 m<sup>3</sup>, elles sont ensuite pompées par des camions-citernes et permettent : l'arrosage des plantations, le nettoyage des rues (laveuses) et l'hydro-curage (nettoyage à haute pression des canalisations d'assainissement).

Une économie d'eau importante est ainsi réalisée et un bilan est en cours d'élaboration.

## **Qu'est –ce que peut-être la qualité environnementale pour un bâtiment dédié aux handicapés mentaux?**

Maître d'œuvre du projet, la ville de Versailles se devait d'être exemplaire dans la réalisation de ce type de programme trop souvent cloisonné au domaine hospitalier.

Les réponses apportées furent multiples mais désignèrent deux champs d'application :

1/ le système constructif et la gestion des ambiances qui devaient concourir au sentiment de bien être du handicapé et être ainsi une aide non médicamenteuse à leur stabilisation psychique.

2/ l'espace architectural des lieux et le traitement urbain du bâti devaient intégrer les handicapés à la vie de la Cité. Le critère social a donc été traité comme une composante environnementale prise dans son acception la plus large.

1/ L'isolation thermique est réalisée par un complexe Foamglass-lame d'air-brique pleine, un isolant en fibre de carton dans les ateliers, des vitrages à rupture de pont thermique, une terrasse plantée qui permet aussi la régulation de l'eau, une surélévation qui lui apporte fraîcheur en été, une coursive en bois rétifie filtre l'ensoleillement, un plancher chauffant basse température. L'eau de pluie est récupérée dans un bac de rétention avec débit de fuite pour ne pas surcharger la centrale de traitement d'eau. Des lampes basses consommation avec détecteur de mouvement ont été installées. La VMC est temporisée en fonction de l'occupation. Au sol, le linoleum a été préféré pour sa fibre naturelle.

2/ Le bâtiment a été conçu pour éviter toute idée d'enfermement. Les pièces ont une orientation directe vers le jardin ou l'allée. Les pièces peuvent s'adapter à la pédagogie évolutive de l'encadrement. Le hall est voulu comme une grande pièce charnière permettant la libre rencontre des handicapés. Une sculpture réalisée par un handicapé moteur, Pavel JOCZ, a été installée dans le hall principal. L'ancienne allée qui longe le bâtiment participe à la porosité du tissu urbain en même temps qu'il donne à voir la déambulation des habitants du quartier.

### **Piste cyclable boulevard du Roi**

La Ville de Versailles aménage régulièrement des itinéraires cyclables et des équipements de stationnement destinés aux cycles. Afin de développer un véritable réseau cyclable et mener une politique cohérente favorisant l'usage de ce mode de déplacement, la Ville s'est dotée en 2004 d'un schéma directeur des circulations douces.

En effet, avant d'engager une réflexion globale pour le développement d'un réseau cyclable, la Ville disposait d'itinéraires cyclables aménagés ponctuellement, sans qu'il y ait de cohérence entre chacun d'entre eux. En dépit du nombre de kilomètres d'aménagements cyclables déjà réalisés, constituant une bonne base de départ, il était possible d'observer de nombreux dysfonctionnements tels que les discontinuités, l'insuffisance de rabattement vers les gares, l'absence de traitement des points difficiles, etc.

Le développement d'itinéraires cyclables s'est traduit par la mise en œuvre de programmes pluriannuels d'investissement, établis sous la forme de contrat réseau vert de la Région Ile-de-France. Dans ce cadre, l'aménagement du boulevard du Roi marque une étape importante dans l'édification du réseau cyclable Versaillais et dans l'amélioration des conditions de déplacements à vélo. Cette artère structurante de circulation Nord-Sud permet en effet d'assurer une liaison confortable et sécurisée entre les communes de Versailles et du Chesnay et offre de nombreuses possibilités de raccordement sur le réseau cyclable existant et à venir. A ce titre le boulevard du Roi constituera une première étape d'une liaison cyclable qui permettra à terme de relier de façon continue et sécurisée la mairie de Versailles à la mairie du Chesnay. Par ailleurs, la solution technique d'aménagement retenue, qui consiste à démarquer la piste cyclable de l'espace réservé aux piétons représente une première sur Versailles. L'objectif est de permettre l'identification et une bonne visibilité de l'itinéraire cyclable, pour que chaque usager trouve sa place et cohabite harmonieusement.